

DIRECTION

DECISION N° 2017-51

**Objet : Délégation de signature
- Mme Maithas LEROY**

La Directrice du Groupe Hospitalier SECLIN CARVIN,

Vu les législation et réglementation en vigueur,

Vu l'article L 6143-7 du Code de Santé publique, ensemble les articles D 6143-33 à 35 du même Code,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n°2001-1375 du 31 décembre 2001 portant statut particulier du corps des cadres de santé de la fonction publique hospitalière,

Vu la décision du 20 mars 2017 de Madame la Directrice du Groupe Hospitalier SECLIN CARVIN, portant recrutement par détachement de Madame Maithas LEROY en tant que Cadre de Santé, Directrice de la Crèche, au Groupe Hospitalier SECLIN CARVIN.

Vu l'arrêté du 22 juillet 2016 de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Madame Sophie DELMOTTE en tant que Directrice du Groupe Hospitalier SECLIN CARVIN à compter du 12 septembre 2016.

DECIDE

Article 1er :

Madame Maithas LEROY, Cadre de Santé, Directrice de la Crèche bénéficie d'une délégation de signature pour les actes courants de la Crèche.

Article 2 :

Cette délégation de signature, à caractère personnel, peut être retirée à tout moment.

Article 3 :

La présente décision est notifiée à l'intéressée, affichée au sein de l'Etablissement et communiquée au Conseil de Surveillance.

Fait à SECLIN, le 7 septembre 2017

LA DIRECTRICE,

Sophie DELMOTTE.



Copie :

- Mme LEROY
- Mme DELALEE
- M. le Comptable du Trésor
- Archives